

La dépêche **D'AGGLOPOLYS**

Les dernières nouvelles !

PRINTEMPS 2025



Page 3

GESTION DES DÉCHETS
ACTION SOCIALE
ENVIRONNEMENT
CRÉMATORIUM

EAU & ASSAINISSEMENT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CRÉMATORIUM
GESTION DE LA VOIRIE
LOISIRS & CULTURE
MOBILITÉ

SOMMAIRE

Comice agricole d'Agglopolys	3
Parc des châteaux 2 : donnez votre avis !	4
Vos artisans labellisés éco-responsables	5
Les biodéchets se trient !	6
Des broyeurs de déchets végétaux	7
Bacs jaunes : consignes de tri.....	8
Testez le potentiel solaire de votre toiture !.....	9
Agglopolys lutte contre le frelon asiatique.....	10
Regards sur le val de loire.....	11
Location de vélos électriques et de vélos cargo	12
Aide à l'achat d'un vélo électrique	13
Exposition photographique « Tout doit disparaître ».....	14
Apprendre et pratiquer la musique à l'école et au collègue.....	15
Roblès : participez à une aventure littéraire !.....	16
Participez au tour cycliste du loir-et-cher !	17
Aqua famille à la piscine tournesol à blois	18
Journée « j'agis pour ma santé »	19
Jeu de Paume : programme de mars à juin 2025	20



COMICE AGRICOLE D'AGGLOPOLYS BLOIS, LES 14 ET 15 JUIN 2025

Agglopolys accueille le comice agricole les 14 et 15 juin prochains sur le site de la Bouillie situé à Blois (au niveau du Parc des Expos).

Événement festif et pédagogique, le comice est un "trait d'union" entre ville et campagne. Il est aussi un lieu de réflexion sur les problématiques et les enjeux du monde agricole et du milieu rural. Agglopolys mise sur cette nouvelle édition pour sensibiliser le public à la richesse et la diversité de l'agriculture sur son territoire.

Le comice promet animations, découvertes et échanges. La journée du vendredi 13 juin sera dédiée aux écoles primaires, avec ateliers et rencontres pour initier les enfants au monde agricole.

Les samedi 14 et dimanche 15 juin, démonstrations d'engins agricoles, ferme pédagogique géante, concours, dégustation de produits du terroir, marché de l'artisanat, enrichiront l'expérience des milliers de visiteurs attendus.

Événement co-organisé par Agglopolys et la Société départementale d'agriculture de Loir-et-Cher, organisateur historique des comices départementaux, avec le concours des trois communes Blois, Vineuil et Saint-Gervais-la-Forêt.

Programme à venir sur agglopolys.fr !

Accès libre

Contact

Agglopolys

02 54 90 51 46

contact@agglopolys.fr



NOUVEAU PARC D'ACTIVITES PARC DES CHÂTEAUX 2 (SAINT-DENIS-SUR-LOIRE ET LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR) : DONNEZ VOTRE AVIS !

Un nouveau parc d'activités pour un développement économique maîtrisé sur le territoire

Depuis 2019, la Communauté d'agglomération de Blois a engagé des réflexions sur le développement d'une nouvelle zone à vocation économique sur le territoire. À l'issue des premières études de faisabilité, il a été décidé d'aménager un nouveau parc d'activités dans la continuité du Parc des Châteaux, sur les communes de La Chaussée-Saint-Victor et Saint-Denis-Sur-Loire.

L'enjeu principal de ce nouvel aménagement est de concilier les besoins économiques du territoire avec les nécessités de préservation de l'environnement et des espaces agricoles, de lutte contre l'étalement urbain et de limitation de l'artificialisation des sols, cela tout en intégrant des objectifs liés à la transition écologique et au bien-être des salariés.

Une concertation publique pour permettre à tous de participer et de s'exprimer

La réalisation du futur Parc d'Activités Nord-Est s'inscrit dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). À ce titre, une concertation est organisée préalablement à la décision de création de la ZAC.

Elle a pour objet de présenter au public l'avancement des réflexions sur le projet :

- enjeux et objectifs
- contexte et environnement
- périmètre et programme
- parti d'aménagement, et de recueillir ses observations

Les modalités de la concertation

- Réunion publique, le jeudi 24 avril 2025 à 18h30 à Saint-Denis-sur-Loire,
- Exposition de panneaux dans les mairies de La Chaussée-Saint-Victor et Saint-Denis-sur-Loire, du 24 avril au 4 juin 2025,
- Consultation du dossier sur le site internet d'Agglopolys, à partir du 24 avril 2025,
- Consultation du dossier en mairies de Saint-Denis-sur-Loire et de La Chaussée-Saint-Victor, à l'Hôtel d'agglomération et à la Direction de l'urbanisme et de l'habitat d'Agglopolys à Blois.

Les prochaines étapes pour aboutir à la création de la ZAC

À l'issue de la concertation, le Conseil communautaire d'Agglopolys se réunira pour en dresser un premier bilan. Ce point d'étape devrait avoir lieu mi-2025.

L'instruction du dossier environnemental par les services de l'État donnera ensuite lieu à une nouvelle étape d'information et de participation du public, à l'issue de laquelle la décision de création de la ZAC du Parc d'Activités Nord-Est pourra être prise courant 2026.



Contribuez et faites part de vos observations jusqu'au 4 juin 2025

- sur le registre dédié mis à disposition en mairies de Saint-Denis-sur-Loire et de La Chaussée Saint-Victor, à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, et à la Direction de l'urbanisme et de l'habitat d'Agglopolys, 34 rue de la Villette, à Blois,
- par mail à : urbanisme@agglopolys.fr
- par courrier à Monsieur le Président d'Agglopolys, Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 Blois



PRÈS DE CHEZ VOUS ! VOS ARTISANS LABELLISÉS ECO-RESPONSABLES

Agglopolys, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loir-et-Cher (CCI), ont labellisé « Eco-Défis 2025 » 29 artisans et commerçants de la Communauté d'agglomération de Blois.

Le label Eco-Défis permet de sensibiliser, accompagner et valoriser les artisans et commerçants aux enjeux environnementaux et à la transition écologique. En 2025, les Eco-Défis étaient consacrés à la thématique déchets.

Quelques exemples d'actions valorisées

Réduire les biodéchets

- Trier les biodéchets (restes alimentaires, végétaux) sur site ou par un prestataire
- Vendre à petits prix les invendus ou produits à date courte pour éviter le gaspillage, donner les invendus aux associations caritatives

Réduire les déchets d'équipement

- S'équiper en matériel et équipement d'occasion (si l'activité le permet) et faire réparer les équipements

qui peuvent l'être : matériel informatique, téléphonie, mobilier, outils, vêtements de travail, décoration

Réduire les déchets dangereux

- Acheter des produits d'entretien répertoriés « écolabels » en remplacement des produits dangereux et toxiques pour l'environnement

Le label s'adresse aux professionnels du secteur de l'alimentaire (restaurateurs, brasseurs, chambres d'hôte, food-trucks, charcutiers-traiteurs) et aux fleuristes du territoire.

Sont labellisés Eco-Défis 2025

Blois

Avant l'heure Blois
Boulangerie Durasnel
Boulangerie Pâtisserie Gaudin
Brasserie La Trouvaille
Charcuterie Arnaud Bigre
Danses avec les fleurs
Le Bistrot du Cuisinier
Le Fournil de Lola
Le Liber'Thés
Le Petit Honfleur

Les Banquettes Rouges
Les Gourmandises d'Olivier
Roses Et Sens
Spoon - Blois
TTHÀN Cangtin Viet

Candé-sur-Beuvron
Maison Boulay Parisse

Chaumont-sur-Loire
Au Passeur de Loire
Au Phil' du goût
La Madeleine De Proust
Les Hauts de Chaumont

Cour-cheverny

Traiteur Rondeau Franck
La-Chappelle-Vendômoise
Dolmen - l'Atelier Gourmand

La Chaussée-Saint-Victor
Florilys La Chaussée-Saint-Victor

Valloire-sur-Cisse
Guery Boulangerie

Veuzain-sur-Loire
La Croix Blanche

Villebarou

Charcuterie Maison Gillet
Vineuil
Charcuterie Haaff
Les Garçons Bouchers





LES BIODÉCHETS SE TRIENT !

Afin de valoriser au mieux les déchets, la loi impose aux collectivités de proposer des solutions aux habitants pour trier les biodéchets et ne plus les jeter dans la poubelle d'ordures ménagères. Ces déchets biodégradables sont composés à plus de 90% d'eau, et ne doivent plus être incinérés. De plus, ils se transforment en terreau pour le potager, le jardin d'agrément, les plantations... C'est un excellent moyen pour obtenir un engrais naturel, riche et gratuit.

Qu'est-ce que les biodéchets ?

Ce sont tous les déchets d'origine végétale de la cuisine, les restes de repas après cuisson, et les petits végétaux du jardin :

- **Les déchets de jardin** : feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de gazon, tailles de haie, branchages de petite taille, etc.
- **Les déchets de cuisine** : épluchures, restes de fruits et légumes, coquilles d'oeufs, sachets de thé et filtres en papier, marc de café, pain, etc.
- **Les déchets de maison** : essuie-tout, morceaux de cartons bruns, cendres de bois refroidies

Agglopolys propose des solutions gratuites pour gérer les biodéchets

Le compostage individuel



Agglopolys offre à chaque foyer doté d'un jardin ou d'une cour un composteur. Pour les occupants d'appartement, il est possible de s'équiper d'un lombricomposteur.

Conditions de participation :

- habiter une des 43 communes d'Agglopolys,
- ne faire qu'une seule demande par foyer.

Remplissez le formulaire sur agglopolys.fr (justificatif de domicile de moins de 3 mois nécessaire). Vous serez informé par mail des modalités de retrait des composteurs/lombricomposteurs.

Le compostage partagé



Agglopolys accompagne les projets de compostage collectif géré par plusieurs personnes sur un espace commun en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement.

1. Parlez-en à vos voisins et constituez un groupe de résidents intéressés
2. Informez et impliquez le Conseil syndical ou le bailleur de votre résidence
3. Contactez Agglopolys au 02 54 58 57 57 pour définir votre projet

Contact

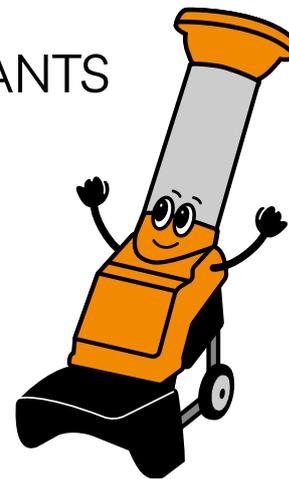
Direction Déchets et Économie circulaire
d'Agglopolys

Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr

AGGLOPOLYS MET À DISPOSITION DES HABITANTS DES BROYEURS DE DÉCHETS VÉGÉTAUX

Agglopolys propose le prêt de broyeur de végétaux pour transformer les petits branchages en broyat. Il peut servir à la fois de substrat au compost (apport de matière sèche) et de paillage aux plantations (maintien de l'humidité, apport d'éléments nutritifs et limitation de la repousse des indésirables).

- Prêt gratuit d'une durée de 24h (sauf le week-end)
- Réservation obligatoire au moins 2 semaines à l'avance
- 1 seul modèle de broyeur de type thermique est disponible



Déposez aussi vos déchets verts en déchetterie !

Vous pouvez déposer vos déchets végétaux dans les 10 déchetteries d'Agglopolys. Veillez à couvrir les remorques (bâches) pour éviter les envols de déchets lors du trajet.

Retrouvez les jours et horaires d'ouverture des déchetteries sur agglopolys.fr

Contact

Direction Déchets et Économie circulaire
d'Agglopolys

Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr

Bac jaune : Les consignes de tri

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

Tous les emballages (plastique, métal, carton) et les papiers se trient !

Ils sont à déposer bien vidés, en vrac et non emboîtés dans le bac jaune ou le conteneur de tri. Si vous souhaitez gagner de la place, il suffit d'aplatir les emballages (cartons, briques) ou de les écraser dans le sens de la longueur (bouteilles plastiques).



Pour trier, une seule question : ce déchet est-il un emballage ?

Un **emballage**, c'est ce qui contient un produit ou un objet et qui sert à le protéger et à le transporter avant son utilisation.

Exemples : pot de yaourt, bouteille de shampoing, carton de céréales, paquet de riz, capsule de café, tube de dentifrice, brique de lait, sachet de gruyère, etc.

LES ERREURS DE TRI À ÉVITER !



Afin d'améliorer la qualité du tri, voici les erreurs à éviter :



Erreur n°1 : les sacs opaques

Il est interdit de mettre des sacs opaques dans le bac jaune. En effet, arrivés au centre de tri, les trieurs optiques considèrent automatiquement ces sacs comme du refus car ils ne peuvent détecter leur contenu.

Vous devez jeter les emballages et les papiers directement en vrac dans le bac jaune. Seuls les sacs transparents sont tolérés.



Erreur n°4 : les emballages non vidés

Les emballages doivent être jetés bien vidés. Ils ne doivent plus contenir de produit alimentaire ou de liquide. Il n'est pas question de laver les emballages avant de les jeter, mais de bien les vider de leur contenu.



Erreur n°2 : les intrus (ces objets qui ne sont pas des emballages)

- pas d'objet en plastique (jouet, briquet, stylo, tuyau, boîte en plastique...) = **bac à ordures ménagères**
- pas de textile (vêtement, chaussure, linge de maison, peluche...) = **bornes textiles**
- pas d'électroménager (brosse à dent électrique, bouilloire, grille-pain, souris informatique...) = **déchetterie**
- pas de déchets végétaux, déchets alimentaires, épluchures de fruits et légumes = **composteur (biodéchets) ou déchetterie (végétaux)**
- pas de papier-peint = **déchetterie**
- pas de mouchoir en papier, essuie-tout, serviette en papier = **bac à ordures ménagères**



Erreur n°3 : les emballages imbriqués

Il est indispensable de bien séparer les emballages et de ne surtout pas les emboîter. En effet, quand différentes matières sont imbriquées les unes dans les autres, le trieur optique ne peut pas reconnaître la matière (c'est normal puisqu'il y en a plusieurs). De fait, il les considère comme du refus.

Exemples d'emballages à séparer :

- pour les pâtes à tarte : retirer le carton qui est dans l'emballage plastique
 - pour les paquets de gâteaux ou de céréales : retirer le sachet plastique de la boîte en carton
 - pour les pots de yaourt, compote, etc. : retirer l'opercule du pot
- Remarque : même les pots en plastique ne doivent pas être imbriqués entre eux.**

Un doute, une question ?

Contactez la Direction Déchets au 02 54 58 57 57
agglopolys.fr - AgglomérationBlois

Cadastre SOLAIRE Nouveau ! d'Agglopolys

Testez le
potentiel solaire
de votre toiture !



TESTEZ LE POTENTIEL SOLAIRE DE VOTRE TOITURE !

Pouvez-vous installer des panneaux solaires sur votre toiture pour produire de l'eau chaude ou de l'électricité ? A quel coût ? Est-ce rentable ? Avec quel artisan ?

Agglopolys met à votre disposition, particuliers, entreprises, associations, institutions publiques, un outil gratuit et neutre pour estimer en un clic, le potentiel de production et de rentabilité d'énergie solaire.

Le cadastre solaire est une carte numérique interactive qui permet de visualiser la puissance d'ensoleillement de votre toit, puis d'effectuer une simulation financière d'investissement et de rentabilité d'un projet d'installation de panneaux solaires.

Des panneaux solaires, pour quoi ?

Il existe deux types de panneaux :

Les panneaux photovoltaïques

- Produire de l'électricité en autoconsommation
- Vendre l'électricité produite selon un tarif fixé et garanti par l'État

Les panneaux thermiques

- Produire jusqu'à 70 % des besoins en eau chaude de votre logement

3 bonnes raisons de se lancer dans le solaire

gain financier : réduire sa facture d'énergie et/ou être partiellement voire totalement autonome en électricité

gain environnemental : produire de l'énergie renouvelable et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique

gain patrimonial : augmenter la valeur immobilière de son logement

agglopolys.cadastre-solaire.fr

Mode d'emploi

- **J'accède au cadastre** Rendez-vous en ligne sur agglopolys.cadastre-solaire.fr
- **Je navigue librement sur la carte ou je rentre l'adresse du bâtiment ou parking que je souhaite équiper de panneaux solaires**
- **J'obtiens des premières informations sur le potentiel solaire de ma toiture**
- **Je renseigne mon statut** : Particulier, entreprise, association ou institution publique
- **Je choisis ce que je souhaite faire** :
 - 1) Produire de l'électricité et installer des panneaux photovoltaïques
 - 2) Chauffer l'eau chaude sanitaire et installer des panneaux thermiques
- **Je renseigne le nombre d'étage(s) du logement et de personne(s) qui constituent le foyer. Pour la production d'électricité, je fournis, si possible, ma consommation électrique annuelle en kWh**
- **Une simulation financière personnalisée est ensuite proposée**
- **Je clique sur le bouton "être accompagné pour ce projet"**
- **Je consulte la liste des installateurs proposés par Agglopolys**

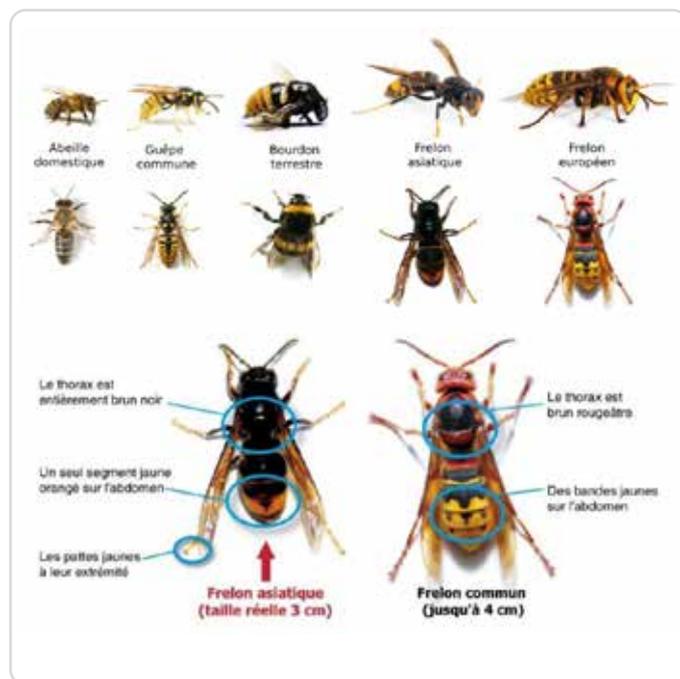
AGGLOPOLYS LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

A la mi-avril, Agglopolys relance son dispositif de lutte contre le frelon asiatique permettant la destruction gratuite des nids découverts chez les habitants de la Communauté d'agglomération de Blois. En 2024, 384 nids ont été détruits, soit l'équivalent de 3840 nouvelles colonies potentielles évitées en 2025.

Agglopolys est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation de la biodiversité et notamment dans la sauvegarde des abeilles. Ces dernières, en plus d'avoir à faire face aux effets néfastes des pesticides, sont confrontées à une espèce venue d'un autre continent : le frelon asiatique ou *Vespa velutina*, friand de tout type d'insectes. Les dégâts sur les colonies d'abeilles sont considérables. Pour lutter efficacement contre le frelon asiatique et préserver les abeilles, Agglopolys a mis à disposition du public un dispositif de signalement et de destruction systématique des nids chez les particuliers, en partenariat avec le Syndicat apicole de Loir-et-Cher.

Reconnaître le frelon asiatique

Le frelon asiatique, *Vespa Velutina Nigrithorax*, a une dominante noire. C'est une espèce diurne c'est-à-dire qu'il n'est actif que le jour et interrompt toute activité à la tombée de la nuit. Au contraire, le frelon européen est actif de jour comme de nuit et il est attiré par la lumière, y compris la lumière artificielle en pleine nuit.



Contact

Service Biodiversité d'Agglopolys
Tél. 07 72 50 44 94 ou biodiversite@agglopolys.fr

Les nids

Frelon européen : il niche toujours dans l'obscurité (greniers/boîtiers de violets roulants/creux dans un tronc d'arbre). Il est impossible de trouver un nid de frelon européen à l'air libre en pleine lumière et encore moins exposé aux intempéries. Il n'est jamais visible de l'extérieur de la cavité pour l'observateur. Son ouverture est large (plus de 10cm) et située en bas du nid (orientée vers le sol).



Frelon asiatique : il niche souvent en pleine lumière et dans des situations exposées (façades d'immeubles, cimes des arbres). Il peut lui arriver de nicher dans des endroits obscurs, en particulier en début d'année (troncs d'arbres mais ceci reste rare, éventuellement au grenier). Son ouverture est petite (moins de 4cm) et située en bas du nid en tout début de saison, puis sur le côté du nid dès que sa taille dépasse 15 cm.



Déclarer la présence d'un nid

Il suffit de remplir le formulaire de demande de destruction sur le site agglopolys.fr. Pour confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, vous devez envoyer une photo du nid. En cas de doute, un référent apicole se déplace chez vous. Après l'assurance qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique, Agglopolys se charge de sa destruction en faisant intervenir une entreprise spécialisée qui entrera en contact avec vous (même les plus petits nids peuvent être détruits).

La totalité des frais d'intervention est prise en charge par Agglopolys. Le dispositif de déclaration des nids ouvre habituellement à la mi-avril (en fonction des conditions météorologiques). Pour savoir si la saison est démarrée, rendez-vous sur agglopolys.fr !

Pour les nids repérés sur le domaine public, il faut en faire la déclaration à la mairie de sa commune.





REGARDS SUR LE VAL DE LOIRE

Au premiers rayons du soleil de printemps, profitez du mobilier temporaire conçu par les étudiants de deux écoles créatives blésoises qui vous invite, jusqu'à la fin de l'été, à flâner en bord de Loire, contempler les beautés du paysage, se poser, au soleil ou à l'ombre, face à cette nature majestueuse.

Depuis 2020, sous l'impulsion de la Mission Val de Loire UNESCO, Agglopolys mène un projet sur les berges de Loire en Blois Vienne appelé Regards sur le Val de Loire. Ce projet favorise la connaissance et la valorisation des patrimoines et paysages de Loire, situés entre le pont Jacques-Gabriel et le pont François-Mitterrand. Après un travail d'étude en 2020-2021 qui a mobilisé des habitants, un événementiel en 2022 "Une saison en Blois Vienne", et une première expérimentation d'installations temporaires en bords de Loire, Agglopolys poursuit en 2025 son exploration du site, en proposant une nouvelle série d'aménagements tests, avant la réalisation d'aménagements pérennes sur le site.

Un projet collaboratif 100% étudiants !

Depuis septembre 2024, l'Ecole de la Nature et du Paysage – département de l'INSA Centre Val de Loire ainsi que le Lycée Camille Claudel (DN Made Objet) sont investis dans ce chantier collectif à la croisée des doubles disciplines que sont le paysage et le design. Encadrés par leurs professeurs et le designer Alexis Reymond, 47 étudiants ont répondu au cahier des charges en proposant une vingtaine de projets (et de nouveaux regards sur le site).

Au final, ce sont 9 projets qui sont aujourd'hui proposés à la contemplation, à l'écoute, à la lecture et à l'usage.

Voir différemment la Loire

Au-delà de l'intérêt de la mise en pratique, les étudiants ont réfléchi à des aménagements en questionnant leur rapport au paysage ligérien par une approche sensible, poétique et créative, permettant de porter un nouveau regard sur la Loire : conception de mobilier urbain spécifique à ce paysage exceptionnel (évitant ainsi sa banalisation par du mobilier urbain standard), ré-emploi de matériaux et utilisation de ressources locales, usages de solutions techniques et de matériaux respectueux de la biodiversité et de la fragilité du milieu, mise en valeur et préservation du patrimoine (quai du XVIII^e siècle), adaptation à des contraintes réglementaires fortes et au risque inondation.

Mobilier installé d'avril à septembre 2025 des ponts Jacques-Gabriel à François-Mitterrand a Blois-Vienne



LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES ET DE VÉLOS CARGO

Laissez-vous tenter et contribuez au report modal de la voiture vers les modes actifs !

Pour louer un vélo

1/ Se connecter sur le site azalys.agglopolys.fr pour remplir son dossier, effectuer la réservation et fixer un rendez-vous personnalisé. Possibilité de faire les démarches administratives directement au magasin Les Vélos Verts muni(e) d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une carte bancaire pour le dépôt de garantie par pré-autorisation SEPA*.

* En fonction de l'ancienneté de l'équipement loué, le dépôt de garantie est compris entre 500 et 1 000 € pour les vélos électriques et 1 500 à 2 000 € pour les vélos cargos. Ce dépôt n'est encaissé totalement ou partiellement qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation anormale du vélo ou du vélo cargo, en cas de refus de paiement des réparations ou du remplacement du vélo.

A savoir ! Si vous utilisez le vélo pour vous rendre à votre travail, votre employeur est tenu de vous rembourser au moins la moitié du coût de la location et jusqu'à 100% en cas de mise en place du forfait mobilité durable.

2/ Retirer son vélo chez **Les Vélos Verts**

3 avenue Gambetta à Blois - Tél. 02 54 74 57 05

Horaires d'ouverture

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
- Le samedi de 9h30 à 12h30 (à partir du 1er avril)
- Fermé les dimanches et jours fériés

3/ A la date prévue à la fin du contrat, restituer le vélo en magasin. Passé cette date, 5 € par jour de retard seront facturés.

Location Azalys	1 mois	1 an
Vélo à assistance électrique	50	270 €
Étudiant*	25 €	135 €
Vélo cargo à assistance électrique**	70€	330 €
Vélo rallongé **	70€	/

* sur présentation de carte étudiant de l'année en cours

** offre unique «découverte» Les vélos de location, de marque française, ont une transmission à cardan très fiable, sans salissure ni déraillement possibles.

Le vélo cargo électrique !

Pensé pour faciliter la vie des parents en ville, il peut accueillir, en toute sécurité, jusqu'à 4 enfants et supporter 100kg de charge (2 bancs à 2 places avec ceintures de sécurité ; possibilité d'installer un siège bébé). Pourvu d'une assistance électrique à 8 niveaux, il est proposé à la location avec une tente de protection contre la pluie.

N'hésitez pas à l'essayer et à le louer pendant 1 mois !

Conditions et modalités de location

Le service (dans la limite des stocks disponibles) est destiné aux personnes majeures habitant dans l'une des communes d'Agglopolys. La durée de location est limitée à un an (contrat initial + renouvellements), sauf s'il n'y a pas de liste d'attente.

Contact

Direction Mobilités d'Agglopolys

Tél. 02 54 56 49 95 - mobilites@agglopolys.fr



AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Pour inciter ses habitants à lâcher le volant de leur voiture au profit du vélo pour leurs déplacements quotidiens, la Communauté d'agglomération de Blois subventionne l'achat de vélos à assistance électrique.

Le dispositif est ouvert aux habitants d'Agglopolys de plus de 16 ans, dans la limite de 2 subventions par ménage tous les 10 ans. Le montant de la subvention est de 25 %, du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique dans la limite de 200 €.

Seuls sont éligibles les vélos fabriqués ou assemblés en France, dont le coût est inférieur ou égal à 2000 €, et achetés dans le réseau de partenaires vélocistes ayant signé une convention avec Agglopolys.

Le dispositif est réservé aux vélos neufs et aux vélos d'occasion de moins d'un an revendus par les magasins partenaires, aux vélos cargos dont le coût est inférieur ou égal à 3 000 €, et à certains autres vélos spéciaux pour des cas particuliers (en cas de handicap par exemple). En revanche, les VTT électriques sont exclus du dispositifs.

Pour bénéficier de la subvention à l'achat d'un vélo électrique, rendez-vous sur agglopolys.fr

Je stationne mon vélo

Azalys vous propose sur deux sites stratégiques à Blois un service de stationnement sécurisé pour votre vélo en illimité, sur une période d'un an, un trimestre, un mois ou ponctuellement à la journée.

Que vous veniez en train + vélo, que vous soyez étudiant, actif ou retraité, n'hésitez pas à l'essayer !

A la gare de Blois-Chambord

- 50 places avec vidéosurveillance équipé de 2 prises pour vélos électriques et d'une station de gonflage
- **Nouveau** : sur le parking de la place de la République, face à la Halle aux Grains - 20 places !

Service destiné aux personnes majeures.

Plus d'informations sur azalys.agglopolys.fr

2 outils pour vous déplacer à vélo !

- **La carte papier des pistes cyclables est disponible sur simple demande à :**
mobilites@agglopolys.fr ou 02 54 90 35 39
- **GPS vélo gratuit** - Avec Géovélo, faites-vous guider en temps réel en prenant les raccourcis et le maximum de voies sécurisées. Sur geovelo.fr ou via l'application téléchargeable

Contact

Direction Mobilités d'Agglopolys

Tél. 02 54 56 49 95 - mobilites@agglopolys.fr



EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « TOUT DOIT DISPARAÎTRE »

A partir du 1er avril, la bibliothèque Abbé-Grégoire à Blois accueillera l'exposition « Tout doit disparaître - carte blanche au photographe Dominique Hermier » en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de Environnement (CAUE) 41.

Les espaces urbanisés, stimulés par le progrès technique et le développement, ont connu une croissance sans précédent ces dernières décennies, artificialisant au passage de nombreuses terres naturelles ou arables.

Les ruptures d'équilibre entre nature et habitat induites par cette expansion se manifestent quotidiennement dans notre rapport au risque. C'est ce que tente d'illustrer l'exposition.

L'idée consiste à déplacer le propos en 2051, où une agence immobilière fictive et futuriste propose une offre décalée dans un monde dystopique. Ce dernier n'aurait pas pris la mesure des urgences des années 2020.

Le slogan ? « **Tout doit disparaître** » : une réflexion sur les conséquences de notre inaction passée. Mais en 2051, la question persiste : Tout doit-il vraiment disparaître ?

Exposition du 1^{er} au 30 avril (aux horaires d'ouverture de la bibliothèque)

Bibliothèque Abbé-Grégoire place Jean-Jaurès à Blois
bibliotheques.agglopolys.fr

Table ronde **Les villes ont-elles encore un avenir ?**

Samedi 5 avril à 14h (1h30)

Auditorium Samuel-Paty - Bibliothèque Abbé-Grégoire

La croissance urbaine de ces dernières décennies et les évolutions climatiques ont conduit à un double constat : la déprise des villes petites et moyennes et l'accroissement des risques auxquels sont soumis les espaces urbanisés (inondation, îlots de chaleur, surdensité). A la lumière de ces constats, la ville peut-elle encore porter

un avenir désirable ou doit-elle réinterroger certains modèles ? Sont alors questionnés de nombreux sujets, la sobriété foncière, la gestion du risque, le rapport à la nature en ville, ou encore les formes d'habitat.

Avec :

- **Grégoire Bruzulier**, directeur du CAUE 41
- **Dominique Hermier**, artiste-plasticien et créateur de l'exposition
- **Christophe Degruelle**, président d'Agglopolys, Communauté d'agglomération de Blois
- **Géraldine Lorho-Duvallet**, directrice de TOPOS, agence d'urbanisme d'Orléans



APPRENDRE ET PRATIQUER LA MUSIQUE À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE

Dans une Classe à horaires aménagés musique (CHAM), un élève a la possibilité de suivre un double cursus enseignement général / enseignement musical durant sa scolarité (du CE1 à la 3^e).

Inscriptions à la cham ouvertes pour la rentrée scolaire 2025/2026

Grâce à une équipe pédagogique composée de professeurs de l'Éducation nationale et de professeurs d'enseignement artistique du Conservatoire de Blois/Agglopolys, pratique instrumentale, formation musicale, pratique collective et enseignement général trouvent leur équilibre avec toutes les garanties d'encadrement et de niveau. Concrètement, 3 à 7h30 de musique par semaine sont prévues dans le temps scolaire.

L'enseignement musical dispensé en majorité pendant le temps scolaire est gratuit pour les élèves, tout comme le prêt des instruments (exceptés la harpe et le piano).

Qui peut s'inscrire dans une CHAM ?

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la musique.

Pour le CE1 : les candidatures sont ouvertes aux élèves de CP de toute la Communauté d'agglomération de Blois. La motivation de l'élève et l'implication familiale constituent le profil d'admission.

Du CE2 à la 3^e : l'entrée en CHAM est possible, mais soumise au nombre de places disponibles et au niveau musical de l'élève. Si besoin, des aménagements hors temps scolaire sont proposés pour répondre au mieux au niveau musical de l'enfant. L'admission en CHAM est établie par une commission présidée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale.

Établissements scolaires qui accueillent la CHAM

- **École primaire Marguerite-Audoux**
20 rue du Général Galembert à Blois
- **Collège Les Provinces**
2 allée d'Aquitaine à Blois

Connaître les modalités d'inscription

- **École Marguerite-Audoux** : Portes ouvertes le samedi 29 mars de 10h à 12h (entrée au 14 avenue du Maréchal Lyautey à Blois.)
- **Collège Les Provinces** : Réunion d'information le jeudi 27 mars à 18h au collège.
- **Fiche de candidature sur agglopolys.fr ou auprès de :**
 - Marion Boujot, Directrice de l'école Marguerite-Audoux, 06 07 49 75 83
 - Catherine Keller, Principale du collège Les Provinces, 02 54 57 41 00
 - Franck Brossard, Service administration-scolarité du Conservatoire de Blois/Agglopolys, 02 54 55 37 30

ROBLÈS : PARTICIPEZ À UNE AVENTURE LITTÉRAIRE !

La sélection 2025 du prix Roblès, qui récompense chaque année un auteur pour son premier roman, a été dévoilée le 27 mars. Rejoignez un comité de lecture pour devenir membre du jury !

Vous avez envie de partager vos lectures, de participer à des rencontres littéraires, de défendre vos coups de cœur ?

Pour devenir juré, vous devez connaître et rejoindre un comité de lecture existant. Si vous participez pour la première fois au prix, vous pouvez intégrer le comité des « nouveaux lecteurs ». Devenir juré c'est :

S'engager à lire la sélection et échanger autour des romans sélectionnés.

Ce temps de lecture est émaillé de deux rencontres-débat entre comités de lecteurs, organisée par les bibliothèques d'Agglopolys :

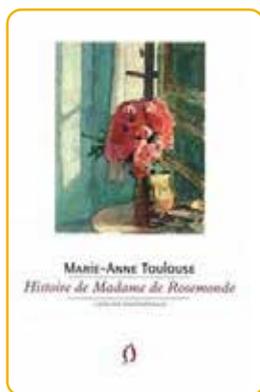
- le vendredi 25 avril à l'IUT, au 3 place Jean Jaurès à Blois de 18h30 à 20h
- le vendredi 23 mai à l'IUT de 18h30 à 20h

Voter pour son lauréat

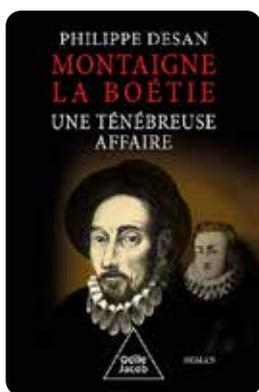
Chaque juré possède une voix et vote pour son lauréat. Chaque comité de lecture désigne son représentant, qui transmet les votes de son groupe. Le vote se déroule à bulletin secret, son résultat n'est rendu public que lors de la proclamation du prix.

Assister à la remise du prix le 20 juin

La cérémonie de remise du prix 2025, ouverte à tous, a lieu le vendredi 20 juin à la Halle aux Grains de Blois. À 17h, rencontre littéraire avec les auteurs de la sélection, animée par Matthieu Garrigou-Lagrange, producteur à France culture. Un temps de dédicaces clôt cette journée.



Marie-Anne ARNAUD TOULOUSE
Histoire de Madame de Rosemonde
L'Atelier contemporain



Philippe DESAN
Montaigne - La Boétie, une ténébreuse affaire
Odile Jacob



Bénédicte DUPRÉ LA TOUR
Terres promises
Les éditions du Panseur



Jennifer KERNER
Le tissu de crin
Mercure de France



Alix LERASLE
Du verre entre les doigts
Le Castor Astral



Pauline VALADE
Bruno et Jean
Actes sud

Contact

Bibliothèques d'Agglopolys
02 54 56 27 40



PARTICIPEZ AU TOUR CYCLISTE DU LOIR-ET-CHER !

Agglopolys vous invite à effectuer un tour de circuit à vélo à l'occasion de l'étape d'arrivée du Tour Cycliste du Loir-et-Cher, le dimanche 20 avril. Rejoignez les coureurs sur la ligne de départ à l'étape finale de Blois, pour un prologue de 7,5 km !

Ce prologue aura lieu avant le départ des cyclistes, à 14h devant la Halle aux Grains (temps estimé : 30 min).

Rendez-vous à 13h30 à la Halle aux Grains (possibilité de stationnement gratuit sur le parking du Jeu de Paume).

Ouvert à tous

Contact

Agglopolys

02 54 90 35 32 - communication@agglopolys.fr



AQUA FAMILLE À LA PISCINE TOURNESOL À BLOIS

La piscine Tournesol, gérée par Agglopolys, propose chaque trimestre une animation spécifique.

Participez à l'Aqua Famille, une animation pour se détendre en famille le samedi 17 mai de 9h à 12h, est particulièrement destinée aux enfants de 6 à 12 ans qui découvriront, accompagnés de leurs parents, des parcours ludiques.

Les maîtres-nageurs proposeront plusieurs jeux et parcours aquatiques, accessibles aux plus petits comme aux plus grands. La traversée du grand bassin en équilibre sur une slackline sera le défi à relever pour remporter quelques belles récompenses, et l'aménagement du petit bassin permettra aux débutants de s'amuser et découvrir le milieu aquatique dans un espace sécurisant.

A noter

- horaires d'arrivée et de départ libres
- présence d'un adulte accompagnateur obligatoire et gratuit
- frères et sœurs plus jeunes et/ou plus âgés bienvenus

Tarifs

- Agglo 4 €
- Hors Agglo 5 €

Inscription sur agglopolys.fr

Contact

Piscine Tournesol - 02 54 52 01 30
8 rue Samuel de Champlain - 41000 Blois



LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME ! MARS/JUIN 2025

SPECTACLES/CONCERTS



Le Soldat Rose

Samedi 26 avril à 18h

C'est l'histoire de Joseph, qui, lassé du monde des adultes, se réfugie dans un magasin pour vivre avec les jouets. Un sort du lot : « le Soldat Rose »...

Le conte musical le Soldat Rose voit le jour en 2006, composé par Louis Chedid, il est récompensé aux Victoires de la Musique pour meilleur album de chansons variétés de 2007 et se vendra à plus de 500 000 exemplaires.

Places assises numérotées : 39,50 à 55,50 €

Tarif - 12 ans : 35,50 à 43,50 €

PMR/ACC : 39,50€*



Patrick FIORI

Vendredi 16 mai à 20h

À travers ses projets, ses chansons, ses spectacles, qu'il fait toujours avec le cœur, Patrick Fiori a développé une relation toute particulière avec son public. Patrick Fiori vous réserve un accueil tout particulier pour un moment de partage humain, bienveillant et généreux.

Places assises numérotées : 46 à 54 € - PMR/ACC : 42 €*



MESSMER

Mardi 24 juin à 20h

Après de multiples tournées à succès et plus de 2 millions de billets vendus, Messmer, connu et reconnu comme le Maître Mondial de l'Hypnose revient près de chez vous !

Le fascinateur vous entraîne vers un état de conscience où la volonté et le contrôle de nos vies prennent une nouvelle dimension. Osez découvrir l'expérience Messmer, où la maîtrise de soi et la fascination se rencontrent.

Places assises numérotées : 46 à 67 € - PMR/ACC : 48 €*

* Réservations dans les points de vente officiels et sur az-prod.com

Infos et réservations pour PMR/groupe/CSE, uniquement chez AZ PROD : 02 47 31 15 33.

SALONS/ÉVÉNEMENTS



Salon de l'emploi et de la formation

Judi 15 mai de 10h à 17h

Ce salon, s'adresse à tous les demandeurs d'emploi : étudiants en recherche d'un stage, jeunes diplômés en quête d'un 1^{er} job, personnes en poste souhaitant compléter leur formation ou s'informer, etc. Des centaines de postes à pourvoir, venez avec votre CV !

- Entrée libre et gratuite
- Contact : 24h-emploi-formation.com/blois-2024#/



Journée portes ouvertes de la gendarmerie de Loir-et-Cher

Samedi 17 mai de 9h à 17h

La gendarmerie nationale est l'une des plus anciennes institutions françaises. Elle a pour buts de protéger, d'enquêter, de maintenir l'ordre et de défendre. Venez découvrir les métiers, les missions et les équipes de la gendarmerie de Loir-et-Cher !

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : ggd41@gendarmerie.interieur.gouv.fr

SPORT



Les matchs de l'ada blois basket 41 en pro b

- **Mardi 8 avril à 20h**
Face à Fos-sur-mer
- **Samedi 12 avril à 20h**
Face à Rouen
- **Samedi 3 mai à 20h**
Face à Chartres
- **Mardi 13 mai à 20h**
Face à Saint-Chamond

Le Jeu de Paume

66 avenue de Châteaudun 41 000 Blois
02 18 14 24 95
agglopolys.fr

Contact

ADA Blois Basket
59 bis Avenue de Châteaudun
à Blois
02 54 58 30 37
ada-basket.com